

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	23.10.2014			DJSC	
Annule et remplace					

Auteur(s): Lucas Fatton	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi sur la police neuchâteloise (LPol)	ad 14.021
<p>Contenu:</p> <p>Article 16, alinéa 3</p> <p>³Le produit des amendes est (<i>suppression de: acquis à l'Etat</i>) destiné uniquement à la sécurité routière ou à la formation des élèves conducteurs.</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Lucas Fatton	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER